

Compte rendu de réunion validé par AP2E
Commission Cantine
du vendredi 13 novembre 2015 en mairie

✓ **Présents :**

- Membres AP2E : Cécile NIEPECERON - Fanny LAROUSSI - Josselin PLANCHE - Bruno DIGUER
- Personnel communal : Mireille LE ROY
- Écoles : /
- Mairie : Géraldine CROCHARD - Delphine MARTINEAU - Emmanuel FRANCO

➤ **Repas partiellement fournis par les parents**

- 12 enfants sont concernés par les repas pour raison de restrictions ou convictions diverses. Les jours où les repas proposés ne conviennent pas, les parents apportent un plat de substitution.
- La gestion des plats à faire chauffer pour chaque enfant au micro-ondes, est longue et fastidieuse pour les agents. Et ça devient encore plus compliqué lorsque les parents oublient d'apporter le repas.
- L'association AP2E propose que la collectivité fournisse le repas de substitution lorsque les aliments ne correspondent pas aux diverses restrictions ou convictions. L'AP2E demande qu'une rencontre soit faite avec les familles concernées pour convenir d'une charte qui sera validée avec l'ensemble des acteurs y compris les familles concernées.
- Géraldine Crochard informe qu'elle prend le temps de réflexion avec les membres de la commission affaires scolaires composée d'élu(e)s. Un retour sera fait à l'association avant la fin d'année 2015.

➤ **Combien d'enfants cantine**

- Mireille Le Roy informe qu'en moyenne 170 enfants déjeunent le midi, dont 60 enfants de maternelle.

➤ **Divers**

- Géraldine Crochard confirme que les menus sont validés pour l'année scolaire 2015-2016 par une diététicienne privée.
- Elle revient sur un point évoqué à la commission cantine de juin 2015 relatif aux chariots poussés par les agents. A ce jour les roulettes ont été changées sur les chariots (sauf pour 1 chariot pour lequel techniquement ça n'a pas été possible).
- Bruno Diguier demande confirmation sur le pain à volonté sur le temps des repas. Mireille Le Roy confirme que les enfants ont toujours le pain à volonté, et ce dès que l'entrée est mangée pour éviter de leur couper l'appétit.
- Géraldine Crochard revient sur le fait qu'il soit proposé des fruits aux enfants après le repas. Après questionnement, la diététicienne informe que les enfants qui mangent leur dessert ne doivent pas avoir un fruit en plus. Il n'est pas concevable de refuser un morceau de fruit à un enfant qui en demande. Nous continuerons à proposer des fruits aux enfants : pommes et bananes uniquement.
- Josselin Planche suggère d'acheter un trancheur de pommes afin de faire gagner du temps aux agents. Le trancheur de pommes fait 6 quartiers qui peuvent être déposés sur la table.

Prochain rendez-vous vendredi 22 janvier 2016 à 18 heures en mairie